

Vers le « 0 pesticides » en zones non agricoles

Modalités d'accompagnement technique et financier AEAG

Opération 0 phytos Parc National des Cévennes
Florac, 05/07/16

Accompagnement des collectivités

Audit-diagnostic des pratiques et élaboration d'un **plan de désherbage** (70% de subvention)

- Quantités utilisées, modalités d'application,...
- Identification des secteurs à enjeux (proximité de points d'eau, écoles, terrains de sport, cimetières,...)

Un **plan d'action** pour atteindre le « **0 phytos** »

- Analyse des enjeux techniques et financiers
- Communication, sensibilisation, formation des agents,...
- Exemplarité de la collectivité (labellisation)
- Anticipation de la réglementation avec soutiens financiers

Accompagnement des collectivités

Pour les collectivités ayant élaboré **un plan de désherbage** et délibéré sur l'objectif «0 phytos», **70% de subvention** pour :

- **Investissements** : matériels de **désherbage alternatifs** (désherbeurs, brosses mécaniques, fauchage sous glissière,...), **réaménagement préventif** de certains sites,...
- **Communication** : brochures, panneaux permanents sur les sites à enjeux,...

Mutualiser les investissements et la **communication** pour réaliser des économies d'échelle et gagner en efficacité



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

« 0 phytos » en ZNA c'est possible...

En changeant (un peu) notre **perception** et nos **habitudes** :

- Une **gestion différenciée** des espaces
- Une **anticipation** pour chaque **projet de rénovation ou extension des espaces communaux**

10
PROGRAMME
2013-2018



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Matériels éligibles (liste non exhaustive)

type de matériel	modèle
désherbage mécanique	brosses rotatives sur balayeuse de voirie
	brosses rotatives sur micro-tracteur
	brosses rotatives sur appareil tracté
	brosses rotatives adaptables sur débroussailleuses
	micro-balayeuse à conducteur marchant
	chassis-piste ou combiné multi-fonctions
	cultivion ou binette-sarcluse électrique
désherbage thermique à gaz flamme directe	appareil porté
	appareil trainé
désherbage thermique à gaz infrarouge	appareil à conducteur marchant
	appareil à main
	appareil porté
	appareil tracté
désherbage thermique eau chaude	EC 400 / EC 600
	eolia
	MM
	aquacide
	steam tech
	electroclean
	O plus
désherbage thermique vapeur	polyvap 2000
	modèles compacts
désherbage thermique mousse chaude	waïpuna

10 PROGRAMME
2013-2018



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ne sont pas éligibles aux aides Agence :

le matériel non spécifique au désherbage alternatif (tondeuses...), le matériel tractant, les équipements de protection individuel, le petit matériel (binettes, sarcloirs...), le renouvellement du matériel.

Valeur maximale de référence : 20 000 € / équipement

Une demande d'aide est à déposer auprès de l'Agence avant le lancement de toute opération par la collectivité (possibilité d'autorisation de commencement anticipé si justification)

10 PROGRAMME
2013-2018



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Merci de votre attention

mathieu.rouy@eau-adour-garonne.fr
Unité territoriale de Rodez 05 65 75 56 00

10 PROGRAMME
2013-2018

www.eau-adour-garonne.fr